




Coordination  
Handicap  
Normandie

Fondation  
Solidarité 



Comité Solidarité Régional de Rouen

Direction de Rouen

# CHARTRE DE PARTENARIAT

(signature le 5 Avril 2007)

## LE PREAMBULE

La **Coordination Handicap Normandie (CHN)** et la **Direction SNCF de Rouen**, soucieuses, de voir, d'une part, l'accès au transport ferroviaire adapté à la vie au quotidien et, d'autre part, l'accès à l'emploi par le maintien sur le lieu de travail et l'intégration professionnelle de la personne en situation de handicap, posent comme postulat : cette personne, individu à part entière, bénéficiant de droits, est soumise à des obligations, comme tout citoyen.

## LES DISPOSITIONS LEGALES

C'est pourquoi nous souhaitons donner aux personnes en situation de handicap tous les moyens pour permettre leur intégration, leur participation pleine et entière à la vie sociale et au développement de l'égalité.

Un engagement est pris par référence :

- à la Déclaration des Personnes Handicapées, proclamée le 9 décembre 1975 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- à la nouvelle classification internationale du handicap, adoptée par l'Organisation Mondiale de la Santé, le 21 mai 2001 :
  - o « permettre de repérer, dans la description des situations de handicap, si l'environnement proche ou plus lointain agit ou non comme un obstacle à la qualité de la vie de la personne ».
- aux orientations définies par les instances européennes en matière de droit et d'intégration des personnes handicapées, notamment la Charte Sociale Européenne.
- à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, dite loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ses décrets d'application et ses arrêtés. Le principe général d'accessibilité est réaffirmé pour toute personne handicapée ; les transports en commun et la « chaîne du déplacement », mais aussi l'intégration professionnelle et le maintien sur le lieu de travail sont soumis à cette obligation.

## LA SOLIDARITE

La **Fondation Solidarité SNCF** est une fondation d'entreprise consacrée à la prévention sociale et éducative dans les territoires urbains et ruraux. Les principaux domaines d'intervention sont la prévention par le sport, la prévention sociale vers les familles les plus démunies et la prévention de la récidive.

Décentralisées au plus proche des besoins sur tout le territoire, les actions de la **Fondation Solidarité SNCF** sont menées avec des associations en particulier de proximité dans ces domaines.

C'est pourquoi, la **Coordination Handicap Normandie** a décidé, en janvier 2007, d'intégrer le réseau des **Associations Partenaires de la Fondation SNCF**.

## LES ENGAGEMENTS

Pour y parvenir,

- **La Direction SNCF de Rouen s'engage à :**

- poursuivre ses actions favorisant le maintien sur le lieu de travail de ses salariés et son programme d'intégration professionnelle des personnes en situations de handicap.
- investir ses efforts, tout en respectant les attributions qui lui incombent, pour assurer aux personnes en situation de handicap tant physique que mental ou sensoriel une facilité d'accès au voyage et aux services dans les gares qui feront l'objet du Schéma Directeur d'Accessibilité à établir, pour le 11 février 2008, par les Autorités Organisatrices de Transport ferroviaire.
- consulter la CHN dans le cadre de l'application des actions définies dans le Schéma Directeur d'Accessibilité et dans les réflexions et travaux sur les gares définies comme prototypes de la Région.
- associer la CHN, à titre consultatif ou pour des « témoignages », dans le programme de formation de ses agents d'accueil.
- faire un bilan annuel des actions explicitées ci-après.

**Et dans le cadre du partenariat avec la Fondation Solidarité**, la Direction SNCF de Rouen s'engage à :

- mettre en valeur ce partenariat sur les supports de communication et lors d'interviews.
- permettre l'adhésion gratuite de la CHN au réseau des Associations Partenaires de la fondation.
- développer la possibilité de disposer de bénévoles de l'Association des Bénévoles Cheminots pour la Fondation (ABCF).
- étudier toute action de prévention éducative et d'insertion sociale menée par la CHN et mettre en place une forme de parrainage pour accompagner la réussite du projet.

- **Par ailleurs, la Coordination Handicap Normandie s'engage à :**

- mentionner le soutien de la Fondation Solidarité SNCF sur les supports de communication (cartons d'invitation, communiqués et dossier de presse, site Internet, etc....) et lors d'interview.
- favoriser la participation d'acteurs de l'association aux manifestations organisées par la SNCF.
- solliciter la participation de l'Animatrice Régionale Solidarité de la SNCF dans le cadre des manifestations officielles liées au développement du projet.
- fournir à la Direction Régionale de la SNCF de Rouen un bilan du/des projets réalisés grâce au soutien de la Fondation Solidarité SNCF.

- **Enfin, la Direction SNCF de Rouen et la CHN s'engagent à :**

- mener ensemble des réflexions sur l'accès à l'emploi et au transport ferroviaire des personnes en situation de handicap.
- valoriser et communiquer sur les actions réalisées et en projets, notamment en terme d'emplois et de maintien sur le lieu de travail des salariés de la SNCF : bilans annuels des actions, Bulletin d'Information, Portail Internet et Blog de la CHN, et tout autre support de communication existant.
- réactualiser la Charte de Partenariat en fonction à la fois de la réalisation des actions et des évolutions légales relatives à la loi du 11 février 2005.

## LES ACTIONS

Cette Charte de Partenariat inclut des **actions** (*détaillées ci-après*) relatives à l'**accueil**, à l'**ouverture à l'emploi** et au **maintien dans l'emploi** des personnes en situation de handicap :

- **L'accueil des voyageurs :**

- dans le cadre de l'élaboration des Schémas Directeurs d'Accessibilité aux Transports Ferroviaires, la SNCF, en partenariat actif avec RFF (Réseau Ferré de France) et les régions de Haute et Basse-Normandie, travaillera avec la **Coordination Handicap Normandie** à la finalisation de ce document qui prendra en compte les intérêts des parties.
- la SNCF a mis en place un nouveau service, « Accès Plus », afin d'apporter sérénité et qualité de voyages à ses clients handicapés ; à terme ce service sera dispensé dans plus de 500 gares.  
Au niveau régional, 25 gares seront intégrées dans le dispositif dans les deux ans.
- tous les agents d'escale dans les gares auront reçu une formation spécifique « Accueil » dans les deux ans, soit 135 agents.
- les gares de Vernon, Bréauté/Beuzeville, Yvetot, Oissel, Bernay seront équipées, dans les deux ans, de chariots élévateurs.
- les gares de Bréauté/Beuzeville, Dieppe, Elbeuf/Saint-Aubin, Serqueux, Bernay, Yvetot seront équipées, en 2007, de portes automatiques.
- les projets de rénovation des gares de Basse-Normandie intégreront les nouvelles dispositions légales, notamment les gares de Coutances, Dives-sur-Mer et les haltes de la Côte Fleurie, d'ici fin 2008.
- les aménagements, prévues dans les deux ans, dans les haltes et gares haut-normandes, tiendront compte de l'accessibilité.
- les guichets des gares de Bayeux, Flers, l'Aigle, Lison, Pontorson/Mont-Saint-Michel, Sées, Surdon, Valognes, Vire, Avranches, Bréauté/Beuzeville, Serqueux et Oissel seront équipés, dans les deux ans, de boucles magnétiques pour les malentendants.
- les gares de Elbeuf/Saint-Aubin, Serqueux, Yvetot, Alençon, Argentan, Bayeux, Coutances, Lison et Saint-Lô vont être dotées de fauteuils roulants en 2007.
- en gare de Rouen, des ascenseurs seront mis en place, d'ici 2009, pour relier les quais et le parking.
- les gares de Rouen, Caen, Le Havre, Vernon, Val-de-Reuil, Evreux, Lisieux, Trouville/Deauville, Cherbourg et Granville seront mises en conformité vis-à-vis des applications de la loi du 11 février 2005 pour 2015.
- les gares de Nonancourt, Verneuil-sur-Avre, Le Tréport/Mers-les-Bains, Gisors, Bueil, gares situées hors région SNCF de Rouen, seront traitées à l'identique.

- **L'emploi, ouverture et maintien :**

- un accord national va être conclu entre la SNCF et le ministère du Travail concernant le recrutement de personnes en situation de handicap.  
Cet accord sera décliné sur la région SNCF de Rouen à raison d'un pourcentage minimum de recrutement de personnes handicapées sur le volume total des embauches.  
En 2007, la région SNCF de Rouen recrutera deux personnes en situation de handicap.
- en gare de Dieppe, deux postes de vente de billets, ainsi que le « back-office » seront mis en conformité, en 2007, pour le maintien de vendeurs en situation de handicap.